



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 14 novembre 2008. Elle a élu son bureau comme suit:

Présidente: M^{me} M. Zappia (gouvernement, Italie)

Vice-présidente employeuse: M^{me} R. Hornung-Draus

Vice-présidente travailleuse: M^{me} S. Burrow, remplacée au cours de la séance par M. E. Patel.

Le point sur les priorités stratégiques pour 2008-09

2. Un représentant du Directeur général (M. Lamotte) présente le document¹ et fournit des informations à jour sur les priorités stratégiques pour 2008-09.
3. La vice-présidente employeuse souligne l'importance de la sous-commission pour les employeurs et relève que les bonnes relations de travail entre les partenaires sociaux ont facilité les travaux de la sous-commission et permis d'avancer. Elle indique que les attentes des employeurs en ce qui concerne le service d'assistance sont très importantes. Elle souligne la nécessité de bien lancer cette initiative, qui pourrait être considérée comme une porte ouverte sur le monde extérieur. Elle propose que la première réunion du groupe consultatif ait bien lieu en janvier 2009 afin que tous les organes soient au travail. Elle encourage le Bureau à poursuivre les «questions fréquemment posées» et à commencer la phase pilote. Elle aimerait que le service d'assistance soit entièrement opérationnel et mis à l'essai au plus tard en mars 2009, en soulignant que le service d'assistance doit utiliser une langue connue des spécialistes extérieurs au BIT.

¹ Document GB.303/MNE/1.

4. L'oratrice souligne l'importance pour le groupe des employeurs d'un essai sur le terrain de la modalité nouvelle visant à évaluer la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) et souscrit à la proposition du Bureau concernant la structure de cette opération. L'intervenante propose toutefois la tenue de consultations complémentaires avec les travailleurs et les gouvernements au sujet des études sectorielles, dont elle aimerait voir les résultats.
5. L'oratrice souligne l'importance de la formation pour les employeurs comme pour les travailleurs et se félicite à ce titre des deux cours devant être organisés au Centre international de formation de l'OIT pour le personnel du BIT et le public extérieur, ainsi que de la présence à la réunion de la sous-commission du Directeur du Centre, M. François Eyraud. Enfin, en ce qui concerne le suivi de la Conférence organisée par l'OCDE et le BIT sur le thème «Emploi et relations professionnelles: promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie qui se mondialise», l'oratrice se dit favorable à la tenue de discussions complémentaires entre le BIT et l'OCDE mais exprime de fortes réserves quant à une confusion entre les travaux des points de contacts nationaux pour la Déclaration sur les EMN et pour l'OCDE, qui risquerait de faire oublier la nature plus générale de la Déclaration sur les EMN.
6. Le vice-président travailleur se déclare très enthousiasmé à l'idée de travailler avec le président et le vice-président employeur, ainsi qu'avec d'autres membres de la Sous-commission sur les entreprises multinationales et souligne l'importance des travaux de cette dernière dans le contexte de la crise économique mondiale et de l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Il suggère que, lors de sa réunion de mars 2009, la sous-commission examine comment la crise affectera ses travaux et comment les priorités stratégiques devront être redéfinies à la lumière de la nouvelle Déclaration. Il demande que, dans les informations actualisées sur la Déclaration sur les EMN, il soit fait référence à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et à d'autres normes récemment adoptées telles que la recommandation n° 198. Il prend note par ailleurs du dernier rapport du représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (M. John Ruggie) et propose que la sous-commission inscrive à l'ordre du jour de sa prochaine réunion une discussion sur les incidences de ce rapport sur le rôle de l'OIT.
7. L'orateur se félicite du lancement du service d'assistance qui permettra au Bureau de dispenser des conseils techniques aux entreprises et aux organisations d'employeurs et de travailleurs désireux de mettre en œuvre la Déclaration sur les EMN et les normes internationales du travail. Il félicite M^{me} Emily Sims de sa nomination à la tête de ce service qui permettra au BIT de résoudre des problèmes très pratiques. Ce service devra, par conséquent, centrer ses efforts sur la manière de présenter les travaux de l'OIT pour en accroître la valeur ajoutée. Il demande que la viabilité à long terme de la position soit assurée et que des ressources soient allouées aux unités techniques concernées, en particulier NORMES.
8. L'intervenant demande ensuite que l'essai sur le terrain d'une modalité nouvelle pour évaluer la suite donnée à la Déclaration sur les EMN s'inscrive dans le contexte des examens cycliques réalisés dans le cadre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable dont le thème pour 2010 sera l'emploi. La question des entreprises multinationales doit figurer dans un examen cyclique portant sur ce sujet. Il est également important que cet exercice s'accompagne d'une étude sectorielle d'ensemble.

9. L'intervenant se félicite de l'organisation de deux stages de formation à l'intention des mandants et du personnel du BIT et du processus de consultation engagé pour l'élaboration du contenu des cours. Toutefois, il note que, les ressources devant permettre la participation des partenaires sociaux s'occupant des entreprises multinationales étant limitées, cela risque de limiter l'impact de ces stages de formation. Une révision de la stratégie sur le renforcement des capacités s'impose.
10. En ce qui concerne les relations avec l'OCDE, il se félicite des discussions sur la manière dont les points de contact nationaux pourraient promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration sur les EMN, mais il faut en premier lieu mettre en place des mécanismes nationaux pour promouvoir cette Déclaration. Il convient d'encourager les travaux sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en tirant parti des synergies entre les deux instruments. La question de l'accord avec l'OCDE dépasse le cadre du mandat de la sous-commission sur les EMN et nécessite de plus amples consultations. Toutefois, l'orateur est favorable à l'idée d'un échange de lettres sur les points essentiels qui sont ressortis de la Conférence conjointe OCDE-OIT. Cette question devrait être examinée en mars 2009. En ce qui concerne le travail avec l'ISO, il demande une réévaluation des risques et bénéfices pouvant découler du fait que l'ISO élabore une norme en matière de responsabilité sociale. Il s'interroge également sur la valeur ajoutée qu'apporterait une collaboration avec le Pacte mondial des Nations Unies et se demande comment celui-ci assure la promotion de la mise en œuvre des principes prônés par l'OIT en matière de travail.
11. L'orateur se félicite du travail qu'a fait le Bureau sur les marchés financiers et il est favorable à ce qu'ils soient poursuivis. Il demande instamment au Bureau d'examiner comment les organisations de travailleurs et d'employeurs pourraient mieux surveiller les pratiques des institutions financières dans les domaines ayant trait à la Déclaration sur les EMN, telles que l'application des critères de performance de la Société financière internationale. Enfin, le vice-président travailleur souligne que les organisations de travailleurs devraient participer aux activités entreprises aux niveaux national et régional.
12. La représentante du gouvernement de la République de Corée se félicite des résultats concernant les priorités stratégiques pour 2008-09 et tout particulièrement du lancement du service d'assistance. Elle recommande d'envisager que des plans plus stratégiques et plus spécifiques soient envisagés pour les activités futures ayant trait aux entreprises multinationales dans le contexte des plans pour 2010-2015, et que les travaux du BIT dans le domaine des entreprises multinationales soient reflétés en tant que résultats spécifiques ou comme objectif stratégique distinct.
13. La représentante du gouvernement de l'Argentine informe la sous-commission qu'une manifestation a été organisée pour célébrer le 30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN en novembre 2007. Une manifestation sous-régionale est en outre prévue pour avril 2009. Les mandants tripartites sont convenus d'entreprendre des enquêtes au niveau national et le premier groupe doit commencer ses travaux la semaine prochaine. L'oratrice se déclare satisfaite du soutien technique fourni par le Bureau à ce jour et espère que la collaboration se poursuivra. Concernant le suivi de la Conférence conjointe OCDE-OIT, étant donné que le ministre du Travail de l'Argentine a prononcé un discours d'ouverture et que la plupart des cas portés devant les points de contacts nationaux de l'OCDE concernent des questions ayant trait au travail, elle estime que l'Argentine pourrait participer au suivi de la Conférence.
14. Le représentant du gouvernement de l'Inde souligne qu'il est nécessaire que les entreprises s'engagent à se conduire de manière éthique en permanence et contribuent au développement économique tout en améliorant la qualité de vie des travailleurs et de leur famille ainsi que collectivités locales et de la société dans son ensemble. La Déclaration sur les EMN est tout particulièrement importante dans ce domaine, ce qui démontre la

contribution positive que ces entreprises pourraient apporter au progrès économique et social. L'orateur informe la sous-commission des travaux de l'Institut indien des affaires qui vient d'être créé et souligne que la responsabilité sociale des entreprises ne doit pas être indûment liée au respect des normes internationales du travail pour devenir ainsi un moyen indirect de créer des obstacles aux échanges commerciaux.

15. Le représentant du gouvernement de la Belgique a l'impression que le Bureau essaie toujours de trouver le moyen de mettre en œuvre la Déclaration sur les EMN. Il se félicite de la mise en place du service d'assistance, mais signale qu'une campagne de promotion vraiment bien conduite est nécessaire pour convaincre les entreprises de l'utilité des services offerts. Il se demande comment le Bureau s'appuiera sur des informations relatives aux «bonnes pratiques» car il n'a encore rien vu de précis à ce sujet. Concernant l'OCDE, il regrette qu'il n'y ait eu aucun suivi immédiat de la conférence mais partage l'avis du groupe des travailleurs sur la nécessité de garantir la cohérence des conseils dispensés par les diverses organisations internationales. Il se déclare préoccupé face aux déplacements du pouvoir décisionnaire s'agissant de l'élaboration de la norme ISO 26000, du groupe de travail à des comités miroirs nationaux, mais qui eux ne sont pas tripartites, et il demande des renseignements sur la manière dont d'autres pays ont résolu le problème dans leur comité miroir national. Enfin, il souligne la nécessité de respecter le tripartisme dans les activités de promotion de la Déclaration sur les EMN étant donné la nature tripartite de cette dernière.
16. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni se félicite du lancement du service d'assistance et approuve résolument l'incitation à disposer d'une documentation promotionnelle de qualité à l'usage des entreprises. Le service d'assistance doit s'efforcer d'être pratique et dynamique et de promptement fournir une réponse aux questions des entreprises; il ne doit pas donner l'impression que sa réponse tarde du fait d'obstacles bureaucratiques car les entreprises pourraient se décourager si elles devaient attendre deux semaines pour obtenir une réponse.
17. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela souligne le rôle des gouvernements dans le suivi de la Déclaration sur les EMN au niveau des pays et indique qu'au niveau du Bureau ce suivi doit se faire de manière tripartite. Il remarque que la création du service d'assistance a été réalisée avec célérité conformément à la décision du Conseil d'administration lors de sa 301^e session. Il rappelle que, par la même occasion, le Conseil a demandé au Bureau des informations concernant les coûts dudit service et renouvelle cette requête.
18. Le représentant du gouvernement du Kenya salue la création du service d'assistance sur les EMN. Notant l'appréciation formulée au sujet des activités de formation, il demande que sa région soit davantage associée à ces activités. Il félicite le Bureau des excellentes initiatives prises pour promouvoir la Déclaration sur les EMN, tout en soulignant la nécessité de mettre davantage en avant le rôle important joué par les gouvernements. Il est également important que le Bureau consulte les gouvernements. L'intervenant indique par ailleurs que le Bureau devrait s'employer à renforcer la capacité des fonctionnaires à appliquer la législation du travail et à promouvoir la Déclaration sur les EMN en tant qu'instrument de la justice sociale.
19. La présidente confirme qu'elle veillera activement à l'entretien de relations étroites entre les représentants des gouvernements et le Bureau.
20. Le représentant du gouvernement du Nigéria se dit préoccupé par la mise en place d'un service d'assistance identique pour tous, et souligne l'importance de trouver des moyens de communiquer des informations susceptibles de répondre à des besoins culturels et

géographiques variés. La crise financière mondiale actuelle ne devrait pas servir de prétexte pour réduire l'aide aux pays en développement, notamment en Afrique.

21. La vice-présidente employeuse, intervenant au sujet de la proposition du vice-président travailleur, indique que la Déclaration sur les EMN vient d'être actualisée en 2006, et déconseille une actualisation trop fréquente de l'instrument. Pour ce qui est de l'enquête, elle fait observer qu'il est nécessaire de poursuivre la discussion au sein de son propre groupe ainsi qu'avec le groupe des travailleurs et celui des gouvernements pour définir l'étude de l'aspect sectoriel. Elle propose que la décision concernant la composante sectorielle soit prise à la session de mars 2009 du Conseil d'administration, et demande au Bureau d'aller de l'avant en ce qui concerne les deux autres composantes. Enfin, elle n'est pas opposée à la proposition du vice-président travailleur de se reporter au rapport du représentant spécial du Secrétaire général [des Nations Unies] chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, et propose d'inclure cette question dans le document qui fait le point sur les activités liées à la responsabilité sociale des entreprises menées par d'autres organisations.
22. La vice-présidente employeuse convient de reprendre la discussion sur l'actualisation de la Déclaration sur les EMN à la session de mars 2009 du Conseil d'administration. Il importe de préciser la portée de la composante sectorielle de l'enquête au cours de la semaine à venir pour que le Bureau puisse consulter les parties concernées au niveau régional. A propos de l'OCDE, il faut de toute évidence poursuivre la discussion pour que les deux groupes parviennent à une position commune. En réponse à des points soulevés par des représentants gouvernementaux, l'intervenante dit partager l'opinion du représentant du gouvernement de la Belgique selon laquelle un programme de travail audacieux et davantage de ressources sont nécessaires pour appuyer les activités liées à la promotion de la Déclaration sur les EMN. A la session de mars 2009 du Conseil d'administration, une discussion aura lieu sur l'établissement de rapports au titre de la nouvelle Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, ce qui aura une incidence sur les travaux de la sous-commission qu'il va falloir ajuster en conséquence.
23. Le représentant du Directeur général, en réponse à diverses observations, réaffirme l'engagement du Bureau d'assurer la viabilité à long terme du service d'assistance sur les EMN. En réponse à la question soulevée par le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, il précise que la création de ce service a été financée par des crédits inscrits au budget ordinaire. Il se félicite en outre de l'aide offerte par le groupe des employeurs pour le choix de termes appropriés pour la promotion de la Déclaration. Rappelant les interventions faites par les représentants des gouvernements du Royaume-Uni et du Kenya, il dit que, grâce à leur appui, les efforts déployés permettront un ciblage des bonnes personnes. S'agissant de l'ISO, il propose, faute de temps, d'avoir une discussion distincte sur le sujet après la session de la sous-commission. Enfin, au sujet du tripartisme et de la composante sectorielle de l'enquête, il confirme que le rapport ne sera publié qu'après un examen tripartite. Une méthode tripartite a été adoptée, laquelle réaffirme le rôle central joué par les gouvernements en Argentine et au Ghana.
24. La présidente note que la commission considère que les vues exprimées au cours de la discussion de ce point de l'ordre du jour seront prises en compte lors de l'établissement de l'ordre du jour de la session de mars 2009 du Conseil d'administration.

Le point sur les activités liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE): a) activités menées par le Bureau (y compris l'Initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises et le Centre international de formation); b) activités menées par d'autres organisations

25. Faute de temps, il est décidé de reporter l'examen du deuxième document ², sur les activités liées à la responsabilité sociale des entreprises, à la session de mars 2009 du Conseil d'administration, étant entendu que le Bureau soumettra alors un document actualisé.

Genève, le 14 novembre 2008.

² Document GB.303/MNE/2.